
DECRET N° 2018/391 DU **09 JUIL 2018**
portant convocation du corps électoral en vue de l'élection
du Président de la République.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Electoral, modifiée
et complétée par la loi n° 2012/017 du 21 décembre 2012,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Les électeurs sont convoqués le dimanche 07 octobre
2018 à l'effet de procéder à l'élection du Président de la République.

ARTICLE 2.- Les bureaux de vote seront ouverts à huit (8) heures et
fermés à dix-huit (18) heures.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié suivant la
procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en
anglais. /-

YAOUNDE, le 09 JUIL 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

